

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « SNMVT »**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis SNMVT « MONOPRIX » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (F.M.B.Z KPMG Tunisie) et Mr Hichem BESBES.

**BILAN**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
<b><u>ACTIFS</u></b>	<b>NOTES</b>	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	3	4 219 577	4 184 160
Amortissements		(3 674 749)	(3 429 931)
		<b>544 828</b>	<b>754 229</b>
Immobilisations corporelles	4	182 586 655	168 721 504
Amortissements		(98 291 115)	(85 390 925)
		<b>84 295 540</b>	<b>83 330 579</b>
Immobilisations financières	5	63 724 904	67 506 093
Provisions		(2 840 919)	(2 164 440)
		<b>60 883 985</b>	<b>65 341 653</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>145 724 353</b>	<b>149 426 461</b>
Autres actifs non courants	6	5 298 873	5 557 010
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>151 023 226</b>	<b>154 983 471</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Valeurs d'exploitation	7	81 153 477	74 025 161
Provisions		(3 515 896)	(3 363 757)
		<b>77 637 581</b>	<b>70 661 404</b>
Clients	8	9 292 552	8 857 642
Provisions		(2 739 554)	(2 274 141)
		<b>6 552 998</b>	<b>6 583 501</b>
Autres actifs courants	9	18 350 101	10 100 180
Provisions		(658 638)	(520 004)
		<b>17 691 463</b>	<b>9 580 176</b>
Placements et autres actifs financiers	10	155 764	316 039
Liquidités et équivalents de liquidité	11	16 160 140	24 829 632
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>118 197 946</b>	<b>111 970 752</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>269 221 172</b>	<b>266 954 223</b>

## BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 018	2 017
<b><u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>			
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		39 938 746	39 938 746
Autres capitaux propres		14 730 164	14 477 326
Résultats reportés		3 095 258	3 019 459
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>57 764 168</b>	<b>57 435 531</b>
Résultat de l'exercice		3 195 962	4 422 511
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 195 962</b>	<b>4 422 511</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>12</b>	<b>60 960 130</b>	<b>61 858 042</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts bancaires	13	42 821 815	46 168 671
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>42 821 815</b>	<b>46 168 671</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	80 242 892	96 674 833
Autres passifs courants	15	30 244 153	28 347 568
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	54 952 182	33 905 109
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>165 439 227</b>	<b>158 927 510</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>208 261 042</b>	<b>205 096 181</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>269 221 172</b>	<b>266 954 223</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	2 018	2 017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	588 940 046	556 578 989
Autres revenus d'exploitation	18	12 365 799	14 110 761
		<u>601 305 845</u>	<u>570 689 750</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats des marchandises consommés	19	(477 127 964)	(451 964 430)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(16 670 607)	(13 525 685)
Charges de personnel	21	(51 132 876)	(48 743 717)
Dotations aux amortissements et provisions	22	(17 449 598)	(17 680 875)
Autres charges d'exploitation	23	(34 099 822)	(32 516 712)
		<u>(596 480 867)</u>	<u>(564 431 419)</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<u>4 824 978</u>	<u>6 258 331</u>
Charges financières	24	(4 921 227)	(5 327 481)
Produits financiers	25	4 467 638	6 018 447
Autres gains ordinaires	26	774 162	340 660
Autres pertes ordinaires	27	(657 891)	(1 175 516)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>AVANT IMPOTS</b>			
		<u>4 487 660</u>	<u>6 114 441</u>
Impôts sur les bénéfices	30	(1 254 728)	(1 691 930)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>			
<b>APRES IMPOTS</b>			
		<u>3 232 932</u>	<u>4 422 511</u>
Autres pertes extraordinaires (cont Sociale de Solidarité)		(36 970)	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			
		<u>3 195 962</u>	<u>4 422 511</u>

## **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(présenté selon le modèle de référence)

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	<b>2 018</b>	<b>2 017</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>		
Encaissements reçus des clients	620 415 588	590 881 540
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(622 062 998)	(570 435 250)
Intérêts payés	(4 708 797)	(5 035 744)
Intérêts reçus	53 379	56 592
Impôts sur les bénéfices payés	(2 615 732)	
Autres flux liés à l'exploitation		14 712
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b><u>(8 918 560)</u></b>	<b><u>15 481 850</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(15 508 906)	(31 093 707)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob financières	(1 890 000)	(1 888 500)
Encaissement provenant de la cession d'immob financières		6 382 931
Encaissement des dividendes	4 085 750	5 496 383
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVES.</b>	<b><u>(13 313 156)</u></b>	<b><u>(21 102 893)</u></b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Distribution des dividendes	(3 994 645)	(48 000)
Encaissement provenant des emprunts	9 275 000	20 000 000
Décaissement provenant des remboursements des emprunts	(8 412 656)	(10 574 240)
Encaissement suite rachat actions propres		
Encaissement/Décaissement suite rachat/achat billets de trésorerie	(7 000 000)	(500 000)
	<hr/>	<hr/>
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES FINANC.</b>	<b><u>(10 132 301)</u></b>	<b><u>8 877 760</u></b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	10 242 458	6 985 741
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>28</b> (22 121 559)	10 242 458

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Les montants sont exprimés en dinars tunisiens)

**1. CREATION ET ACTIVITES DE LA SOCIETE**

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 Août 1933. Le capital social s'élève à 39 938 746 dinars tunisiens divisés en 19 969 373 actions de 2 dinars chacune, et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010, qui a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, ainsi qu'aux deux augmentations du capital par incorporation des réserves décidées respectivement par les Assemblées Générales Extraordinaires du 2 juin 2011, du 17 mai 2012 et du 29 mai 2015 qui ont ramené le capital social de 18 490 160 dinars à 27 735 240 dinars, puis de 27 735 240 dinars à 33 282 288 dinars, et puis de 33 282 288 dinars à 39 938 746 dinars.

La « S.N.M.V.T » est cotée en bourse depuis 1995 et est contrôlée par la société EXIS.

La « S.N.M.V.T » a pour objet, principalement, le commerce de détail à rayons multiples de toutes les marchandises et de tous les produits.

Sur le plan fiscal, la société est soumise au droit commun. En matière de la TVA, elle est partiellement assujettie.

**2. METHODES COMPTABLES ADOPTEES PAR LA SOCIETE**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis, tels que spécifiés par le système comptable tunisien, et ce en application des dispositions réglementaires et principalement, les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables.

Les principales méthodes et conventions comptables suivies pour la préparation des états financiers sont résumées ainsi :

**2.1. Indépendance des exercices**

La société adopte le principe de l'indépendance des exercices, selon lequel les produits sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges, au fur et à mesure qu'elles sont engagées, sans qu'il ne soit tenu compte de leurs dates d'encaissement ou de paiement de façon à dégager après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte se rapportant à l'exercice de référence.

## **2.2. Immobilisations**

Les immobilisations de la société figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, hors taxes récupérables et sont amorties linéairement aux taux suivants :

### **Immobilisations incorporelles :**

Logiciels informatiques	33,33%
Fonds de commerce	De 5% à 10%

### **Immobilisations corporelles :**

Constructions	5%
Installations générales, agencement et aménagement des constructions	10%
Installations et Matériel d'exploitation	10%
Outillages d'exploitation	100%
Petits matériels d'exploitation	3 ans
Matériel de transport	20%
Equipement et matériel de bureau	10%
Equipement et matériel informatique	33,33 %
Agencements et installations générales	10 %

## **2.3. Titres de participation**

Les titres acquis par la société ont été, conformément aux critères de classement prévus au système comptable des entreprises, considérés comme un placement à long terme et inscrits parmi les immobilisations financières à l'actif du bilan. La note 5.1 des états financiers détaille les différentes participations à long terme et dans les sociétés filiales, avec un état détaillé des provisions constatées et des pourcentages de participations pour les sociétés filiales.

Ces placements ont été constatés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la clôture de chaque exercice, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les titres de participation détenus par la société concernent des sociétés non cotées.

## **2.4. Constatations des frais préliminaires et des charges à répartir**

Les frais préliminaires et les frais de pré-exploitation engagés avant l'ouverture des nouveaux magasins ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises, à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces frais, est constatée sur une période de trois années, à partir de l'entrée effective des magasins en exploitation.

Les charges à répartir qui correspondent notamment à des frais de formation, et de restructuration, ont été inscrits conformément au système comptable des entreprises (§ 19 de la NC 10), à l'actif du bilan au poste «autres actifs non courants ».

La résorption de ces charges à répartir, est constatée, conformément au § 24 de la NC 10, sur une période de trois années, à partir de l'exercice de leur constatation.

## **2.5. Valeurs d'exploitation**

Les stocks des produits non alimentaires sont valorisés aux derniers coûts d'achats hors taxes récupérables. Pour les stocks des produits alimentaires, situés hors champ de la récupération des TVA, ils sont valorisés aux derniers coûts d'achats toutes taxes comprises.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont calculées en fonction de l'antériorité et du taux de rotation des articles.

## **2.6. Placements à court terme**

Les titres acquis par la société, classés selon les critères prévus par le système comptable des entreprises comme des placements à court terme, ont été inscrits au bilan à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur du marché, par référence au cours boursier moyen de clôture, et les plus-values et moins-values dégagées sont portées au résultat de l'exercice. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision et les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.7. Opérations en monnaies étrangères**

Les achats relatifs aux opérations d'importation sont valorisés au cours de change du jour de l'opération. Les différences de change dégagées par rapport au cours du règlement sont enregistrées selon le cas parmi les charges ou produits financiers.

## **2.8. Revenus des titres**

Les revenus des titres sont constatés parmi les produits financiers sur la base de la décision de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

## **2.9. Revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- La société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que les avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société ; et
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

## **2.10. Unité monétaire**

Les états financiers de la « S.N.M.V.T » sont libellés en Dinar Tunisien.

<b>3. Immobilisations incorporelles</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Logiciels informatiques	633 381	597 964
Fonds de commerce	3 586 196	3 586 196
Avance sur immobilisations incorporelles en cours		
	<b>4 219 577</b>	<b>4 184 160</b>

<b>4. Immobilisations corporelles</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Terrain	3 794 059	3 794 059
Constructions	7 848 405	7 848 405
Agencements des constructions	15 338 501	10 681 533
Installations et matériel d'exploitation	95 179 546	90 506 920
Petit matériel d'exploitation	4 079 984	3 273 075
Matériel de transport	37 734	37 734
Installations générales, agencements et aménagements divers	51 324 279	46 391 165
Equipements de bureau	893 133	805 594
Matériel informatique	2 747 925	2 740 615
Immobilisations en cours	1 112 347	2 334 557
Avances sur immobilisations en cours	230 742	307 847
	<b>182 586 655</b>	<b>168 721 504</b>

#### **4.1 Tableau des mouvements des immobilisations**

Le tableau de la page suivante détaille les mouvements des immobilisations de l'exercice:

<b>TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>								
<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur au 1/1/2018</b>	<b>Acquisition 2018</b>	<b>Régularisation 2018</b>	<b>Valeur au 31/12/2018</b>	<b>Amortissement cumulé 1/1/18</b>	<b>Dotation de 2018</b>	<b>Amortissement cumulé 2018</b>	<b>Valeurs nettes au 31/12/2018</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>								
Terrains	3 794 059	0		3 794 059	-	-	-	3 794 059
Constructions	7 848 405	0		7 848 405	7 961 543	1 114 305	9 075 848	-1 227 443
Installations, agencements constructions	10 681 533	2 735 338	1 921 630	15 338 501	2 115 154	58 060	2 173 214	13 165 287
Installations et Matériel d'exploitation	90 506 920	3 339 087	1 333 539	95 179 546	51 315 572	7 183 715	58 499 287	36 680 259
Petit matériel d'exploitation	3 273 075	661 975	144 934	4 079 984	111 297	499	111 796	3 968 188
Matériel de transport	37 734	0		37 734	34 799	336	35 135	2 599
Agencement, aménagements et installatic	46 391 165	3 948 813	984 301	51 324 279	20 754 454	4 389 752	25 144 206	26 180 073
Equipement et matériel de bureau	805 594	77 696	9 843	893 133	515 859	106 501	622 360	270 773
Equipement et matériel informatique	2 740 615	7 310		2 747 925	2 582 247	47 022	2 629 269	118 656
Immobilisations en cours	2 334 557	3 172 038	(4 394 248)	1 112 347		-		1 112 347
Avances sur immobilisations en cours	307 847	0	(77 105)	230 742	-	-	-	230 742
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>168 721 504</b>	<b>13 942 257</b>	<b>(77 106)</b>	<b>182 586 655</b>	<b>85 390 925</b>	<b>12 900 190</b>	<b>98 291 115</b>	<b>84 295 540</b>
Logiciels	597 964	35 417		633 381	397 453	121 180	518 633	114 748
Fonds de commerce	3 586 196	0		3 586 196	3 032 478	123 638	3 156 116	430 080
Avances sur immob incorporelles	0	0		0				0
	<b>4 184 160</b>	<b>35 417</b>	<b>-0</b>	<b>4 219 577</b>	<b>3 429 931</b>	<b>244 818</b>	<b>3 674 749</b>	<b>544 828</b>
<b>Total dotation aux amortissements</b>						<b>13 145 008</b>		

**5. Immobilisations Financières****Au 31/12/2018****Au 31/12/2017**

Titres de participation	<b>5.1</b>	63 216 979	63 216 979
Prêts à plus d'un an			
Dépôts et cautionnements		507 800	510 489
Créances rattachées à des participations		125	125
Avance sur acquisition des titres		-	3 778 500
		<b>63 724 904</b>	<b>67 506 093</b>
A déduire la partie non libérée des actions	<b>5.1</b>		
		<b>63 724 904</b>	<b>67 506 093</b>
A déduire provision pour dépréciation des titres	<b>5.1</b>	(2 840 919)	(2 164 440)
		<b>60 883 985</b>	<b>65 341 653</b>

Le détail des titres de participation est présenté au niveau de la page suivante

### 5.1. Titres de participation

Le portefeuille titre de la société, totalise une valeur nette de 63 216 980 dinars au 31 décembre 2018 contre 63 216 980 au 31 décembre 2017.

<b>Participations</b>	<b>% dans le capital</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Société MONOGROS	98,73%	987 300	987 300
Société ETTHIMAR		30 000	30 000
Société SORIEB		100	100
Société L'Immobilière Monoprix - SIM	43,01%	28 794 030	28 794 030
Sté FILAT.H.EL AYOUM		160 000	160 000
B.T.S		10 000	10 000
Sté DINDY		191 680	191 680
S.G.S TOUTA	99,96%	15 842 573	15 842 573
Sté MEDIAL		18 000	18 000
GEMO	50%	50 000	50 000
Sté SAHARA CONFORT	99,998%	12 374 493	12 374 493
M.M.T	68,3%	430 000	430 000
SNMVT INTERNATIONAL	50,02%	250 100	250 100
UNITED MANAGMENT		428 703	428 703
UNITED DECS		3 000 000	3 000 000
STONE HEART		650 000	650 000
		<b>63 216 979</b>	<b>63 216 979</b>
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société ETHIMAR		(30 000)	(30 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société MEDIAL		(18 000)	(18 000)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "SNMVT INTERNATIONAL"		(250 100)	(250 100)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED MANAGMENT"		(428 703)	(428 703)
A déduire provision pour dépréciation des actions de la société "UNITED DECS"		(2 114 116)	(1 437 637)
		<b>(2 840 919)</b>	<b>(2 164 440)</b>
<b>Valeur nette des participations</b>		<b>60 376 060</b>	<b>61 052 539</b>

Les sociétés MONOGROS, SIM, SGS- TOUTA, MMT, TSS SAHARA CONFORT, STONE HEART, SNMVT International et UNITED DECS sont contrôlées par la S.N.M.V.T - MONOPRIX.

<i>6. Autres actifs non courants</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Frais préliminaires	10 826 346	9 906 714
Frais préliminaires en cours	1 250 322	1 919 211
A déduire la résorption des frais préliminaires	(9 164 986)	(7 727 958)
Charges à répartir	3 315 799	1 627 742
A déduire la résorption des charges à répartir	(928 608)	(168 699)
	<b>5 298 873</b>	<b>5 557 010</b>

<i>7. Stocks</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Stocks de marchandises magasins	72 984 676	68 573 276
Stocks de marchandises dépôt	7 746 382	5 197 727
Stocks emballages et étiquettes	422 419	254 158
	<b>81 153 477</b>	<b>74 025 161</b>
A déduire provision pour dépréciation de stock	(3 515 896)	(3 363 757)
	<b>77 637 581</b>	<b>70 661 404</b>

<i>8. Clients et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Clients, ventes à crédit	697 491	1 299 914
Créances sur participation fournisseurs	5 127 437	5 055 194
Clients, chèques impayés	638 399	600 578
Clients, effets à recevoir impayés	1 397	1 397
Autres clients,	2 827 828	1 900 559
	<b>9 292 552</b>	<b>8 857 642</b>
Provisions /créances clients&participation fournisseurs	(2 172 053)	(1 740 996)
Provisions sur chèques impayés	(566 104)	(531 748)
Provisions sur effets impayés	(1 397)	(1 397)
	<b>(2 739 554)</b>	<b>(2 274 141)</b>
	<b>6 552 998</b>	<b>6 583 501</b>

<i>9. Autres actifs courants</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Personnel avances et acomptes	850 347	705 590
Etat, impôts et taxes, IS retenues à la source	2 229 254	4 420

Etat, impôts et taxes TVA à reporter	578 115	538 286
Autres débiteurs	10 464 678	3 808 721
Autres produits à recevoir	243 538	88 838
Charges constatées d'avance	1 654 221	4 110 713
Compte d'attente	2 329 948	843 612
	<b>18 350 101</b>	<b>10 100 180</b>
Provisions sur comptes débiteurs divers	(658 638)	(520 004)
	<b>17 691 463</b>	<b>9 580 176</b>

#### *10. Placements et autres actifs financiers*

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Prêts au personnel	155 764	316 039
	<b>155 764</b>	<b>316 039</b>

#### *11. Liquidités et équivalents de liquidités*

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)		6 500 000
Chèques à l'encaissement	1 985 735	5 329 742
Banques	10 692 054	7 215 390
Caisses	3 449 770	5 751 919
	<b>16 160 140</b>	<b>24 829 632</b>

#### *12. Capitaux propres*

*Au 31/12/2018*      *Au 31/12/2017*

Capital social	(a)	<b>39 938 746</b>	<b>39 938 746</b>
Plus ou moins values sur cession actions propres		47 006	47 006
	(b)	<b>47 006</b>	<b>47 006</b>
Réserve légale		3 993 874	3 741 037
Réserve pour réinvestissement financier exonéré	(c)	11 282 000	11 282 000
Autres capitaux propres- Réserve ordinaire	(c)	2 550 298	2 550 298
Autres capitaux propres- effet de modification comptable	(d)	(3 143 015)	(3 143 015)
	(e)	<b>14 683 157</b>	<b>14 430 320</b>
Réserve pour fonds social		300 000	200 000
A déduire prêt au personnel /fonds social		(240 360)	(108 012)
A ajouter remboursement prêt au personnel /fonds social			41 985
A ajouter intérêts fonds social /fonds social		410	
A déduire dons au personnel /fonds social		(11 540)	(6 826)
A déduire débiteurs divers		(15 503)	
Disponibilités en banque /fonds social		(33 007)	(127 147)

		<b>0</b>	<b>0</b>
Résultats reportés		3 095 259	3 019 459
	<b>(f)</b>	<b>3 095 259</b>	<b>3 019 459</b>
Total des capitaux propres avant résultat de la période	<b>"(a)+(b)+(e)"</b>	<b>57 764 168</b>	<b>57 435 531</b>
Résultat de l'exercice	(1)	3 195 962	4 422 511
Total des capitaux propres après résultat de la période		<b>60 960 130</b>	<b>61 858 042</b>
Valeur nominale de l'action	(A)	2	2
Nombre d'actions	(2)	19 969 373	19 969 373
Résultat par action	(1) / (2)	0,160	0,221

(A) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Avril 2010 a ramené la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 2 dinars, et en conséquence le capital à cette date, est devenu représenté par 9 245 080 actions de 2 dinars de nominal. .

Par ailleurs, deux augmentations du capital ont été décidée par:

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2011, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 9 245 080 DT. Le capital après cette augmentation est de 27 735 240 DT représenté par 13 867 620 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 17 Mai 2012, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 5 547 048 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 33 282 288 DT représenté par 16 641 144 actions de valeur nominale 2 DT.

- L'assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mai 2015, qui a augmenté le capital par incorporation des réserves et des résultats reportés à hauteur de 6 656 458 DT. Le capital après cette deuxième augmentation est de 39 938 746 DT représenté par 19 969 373 actions de valeur nominale 2 DT.

(b) et (c) Le total des réserves comprend pour un montant de 9 102 000 dinars, des réserves rattachés aux exercices 2013 et antérieurs, et demeurent par conséquent, non soumis à la retenue à la source conformément à l'article 19 de la Loi des Finances 2014

(d) Le compte « Autres capitaux propres - Effet de modification comptable » inscrit parmi les capitaux propres, enregistre l'effet des discordances d'interprétations des clauses contractuelles pour la fixation des indemnités des assurances à rembourser à la SNMVT suite aux événements de janvier 2011, ainsi que suite à un incendie survenu en 2012.

En effet, la société a estimé les indemnités pouvant être retenues par les assurances en se basant sur les états réels des différents sinistres et particulièrement sur la base des clauses contractuelles liant la société à ses deux assureurs la GAT et la BIAT ASSURANCE.

Cependant, la société s'est heurtée à des difficultés de remboursement des indemnités constatées en raison des lectures et des interprétations différentes des clauses contractuelles par les deux assureurs, dont notamment au niveau des bases à retenir pour le calcul des indemnités.

Ces difficultés d'interprétations ont fait l'objet de plusieurs correspondances et ont abouti au refus de rembourser le reliquat des indemnités réclamées qui s'élève à la somme de 3 928 768,270 dinars.

Par conséquent, la société a enregistré cette différence en tant que modification comptable, parmi les capitaux propres, et ce conformément à la norme comptable 11 « Norme comptable relative aux modifications comptables » du système comptable des entreprises, et plus particulièrement le paragraphe 29 qui prévoit, que dans pareille situation où des erreurs d'estimations ont été observées suite à une mauvaise interprétation des faits, le montant de la correction de ladite erreur fondamentale dans les états financiers antérieurs, doit être comptabilisé en ajustant les capitaux propres d'ouverture.

**Tableau de mouvements des capitaux propres:**

<b>TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES</b>													
	Capital social	Réserve légale	Autres capitaux propres - Réserve	Autres capitaux propres - Effet modification	Réserve pour réinvestissement	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	DIVIDENDES	Rachat des actions propres	Plus value sur cession actions propres	Résultats reportés actions propres	Total
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017</b>	39 938 746	3 741 037	2 550 298	(3 143 015)	11 282 000	0	3 019 459	4 422 511		0	47 006	0	<b>61 858 042</b>
Affectation approuvée par l'AGO de l'exercice 2017		252 837				100 000	75 799	(4 422 511)	3 993 875				<b>0</b>
Affectation au fonds social						(100 000)							<b>(100 000)</b>
Dividendes									(3 993 875)				<b>(3 993 875)</b>
Résultat de l'exercice 2018								3 195 962					<b>3 195 962</b>
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2018</b>	<b>39 938 746</b>	<b>3 993 874</b>	<b>2 550 298</b>	<b>(3 143 015)</b>	<b>11 282 000</b>	<b>0</b>	<b>3 095 258</b>	<b>3 195 962</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 006</b>	<b>0</b>	<b>60 960 130</b>

<i>13. Emprunts bancaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Crédit moyen terme BT	23 727 955	20 417 671
Crédit moyen terme ATTIJARI BANK	19 092 860	25 750 000
Dépôts et cautionnements reçus	1 000	1 000
	<b>42 821 815</b>	<b>46 168 671</b>

<i>14. Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Fournisseurs locaux de marchandises	41 157 275	60 429 153
Fournisseurs Investissements et moyens généraux	7 084 610	8 174 814
Fournisseurs, chèques en instance	1 517 262	5 681 763
Fournisseurs locaux de marchandises, effets à payer	40 006 181	28 336 752
Fournisseurs Invest&moyens généraux, effets à payer	915 521	862 066
Fournisseurs locaux d'immobilisations	(1 479 042)	155 019
Fournisseurs étrangers	2 455	372 333
Fournisseurs d'immobilisations financières	-	1 890 000
Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garantie	846 567	645 148
Fournisseurs, factures non parvenues	8 018 794	7 478 214
Fournisseurs, moyens généraux en cours	80 470	59 399
Fournisseurs, opérations d'importation	(152 615)	(131 975)
Fournisseurs locaux, remises et ristournes	(17 151 616)	(16 651 013)
Fournisseurs emballages à rendre	(602 970)	(626 840)
	<b>80 242 892</b>	<b>96 674 833</b>

<i>15. Autres passifs courants</i>		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Personnel	15.1	2 443 160	2 240 856
Etat, et collectivités locales	15.2	5 950 597	4 097 373
Actionnaires, dividendes à payer		-	-
CNSS		3 596 782	3 362 988
Créditeurs divers		1 563 831	1 418 924
Assurance groupe		153 252	116 878
Charges à payer		10 014 814	11 214 893
Produits constatés d'avance		168 282	66 461
Provision pour risque fournisseurs et d'exploitation		6 353 435	5 695 648
Compte d'attente		-	133 547
		<b>30 244 153</b>	<b>28 347 568</b>

<i>15.1. Personnel</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Rémunération due au personnel	175 304	129 695
Congés payés	2 016 919	2 085 607
Oppositions sur salaires	250 937	25 554
	<b>2 443 160</b>	<b>2 240 856</b>

<i>15.2. Etat, et collectivités publiques</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Etat, impôts et taxes,	3 809 651	3 704 896
Etat, impôts et taxes, TVA à payer	886 218	392 477
Impôt sur les bénéfices	1 254 728	-
	<b>5 950 597</b>	<b>4 097 373</b>

<i>16. Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Billet de trésorerie souscrit	4 000 000	11 000 000
Crédits bancaires BT, échéances à moins d'un an	5 964 716	4 464 716
Crédits bancaires BIAT, échéances à moins d'un an	-	-
Crédits bancaires ATTIJARI BANK, échéances à -d'un an	6 657 140	3 800 000
Intérêts courus sur emprunts	48 626	53 219
Concours bancaires	38 281 700	14 587 174
	<b>54 952 182</b>	<b>33 905 109</b>

### *17. Revenus*

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2018 s'élève 588 940 045 DT contre 556 578 989 DT au cours de l'exercice 2017, enregistrant une augmentation de 32 361 056 DT (Soit +5,81 %).

### *18. Autres revenus d'exploitation*

Les autres revenus d'exploitation, qui totalisent 12 365 799 DT au 31 décembre 2018 contre 14 110 761 DT au 31 décembre 2017, proviennent essentiellement des factures de promotion.

### **19. Achats de marchandises**

Le coût des marchandises vendues pour l'exercice 2018 a augmenté de 25 163 534 DT (ou +5,57%) par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce coût a augmenté de 451 964 430 DT en 2017 à 477 127 964 DT en 2018. La Marge commerciale a, également, augmentée en 2018 de 7 197 522 DT (ou 6,88 %), passant de 104 614 559 DT à 111 812 082 DT.

Le taux de marge de l'exercice 2018 s'élève à 18,931 %, contre 18,795 % pour l'exercice 2017.

### **20. Achats d'approvisionnement consommés**

La rubrique "Achats d'approvisionnement consommés", qui totalise 16 670 607 DT au 31 décembre 2018 contre 13 525 685 DT pour l'exercice précédent, enregistre les achats des emballages et étiquettes, les consommations d'eau, d'électricité et du gaz, ainsi que les fournitures non stockées.

### **21. Charges de personnel**

Les Charges de personnel totalisent 51 132 876 DT au 31 décembre 2018 contre 48 743 717 DT pour la même période de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2 389 159 DT.

<b>22. Dotations aux amortissements et résorptions</b>	<b>Au 31/12/2018</b>	<b>Au 31/12/2017</b>
Dotations des immobilisations incorporelles	244 818	229 739
Dotations des immobilisations corporelles	12 900 190	11 680 471
Résorptions des frais préliminaires	1 437 029	1 549 787
Résorptions des charges à répartir	759 909	168 699
Dotations /provisions pour risques fournisseurs&d'exploitation	2 416 283	2 395 215
Dotations /provisions pour créances douteuses	1 601 158	1 297 124
Dotations /provisions pour chèques impayés	51 557	96 105
Dotations /provisions pour dépréciations des stocks	3 515 896	3 363 757
Dotation /provisions des titres de participations	676 479	753 384
Dotation/provision débiteurs divers	138 634	138 634
Reprises /provisions pour dépréciations des stocks	(3 363 757)	(1 775 463)
Reprises /provisions /risque fournisseurs&exploitation	(1 758 496)	(1 324 043)
Reprises /provisions pour dépréciations des clients promotion	(1 170 102)	(892 534)
	<b>17 449 598</b>	<b>17 680 875</b>

### *23. Autres charges d'exploitation*

Les autres charges d'exploitation totalisent 34 099 822 DT au 31 décembre 2018 contre 32 516 712 DT pour l'exercice 2017, soit une augmentation de 1 583 110 DT .

Cette rubrique enregistre essentiellement les coûts des loyers, des entretiens et réparations, des assurances, des honoraires, des frais de publicité et de communication.

<i>24. Charges financières nettes</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Intérêts sur emprunts bancaires BT	1 770 544	1 561 870
Intérêts sur emprunts bancaires BIAT	-	114 608
Intérêts sur emprunts bancaires ATTIJARI BANK	2 139 937	1 323 675
Intérêts sur comptes courants bancaires	274 547	1 418 588
Intérêts sur billets de trésorerie	667 087	584 773
Pertes de change	68 725	321 944
Escomptes accordés	387	2 023
	<b>4 921 227</b>	<b>5 327 481</b>
<i>25. Produits financiers</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Revenus des titres de placement	-	11 229
Revenus des titres de participation	4 085 750	3 225 593
Produits financiers sur comptes courants bancaires	381 888	59 495
Produits nets sur cession des actions SICAV	-	14 712
Produits nets sur cession des titres de participation	-	2 707 418
	<b>4 467 638</b>	<b>6 018 447</b>
<i>26. Autres gains ordinaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Reprises provisions sur chèques impayés	17 204	4 591
Autres gains ordinaires	756 958	336 069
	<b>774 162</b>	<b>340 660</b>
<i>27. Autres pertes ordinaires</i>	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
Autres pertes ordinaires (redressement fiscal)		952 250
Autres pertes ordinaires	657 891	223 266
	<b>657 891</b>	<b>1 175 516</b>

	<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
<b>28. Etat des flux de trésorerie:</b>		
Détail de la trésorerie à la clôture de la période		
Placements (SICAV)	32 581	32 581
Placements (billets de trésorerie)	0	6 500 000
Chèques à l'encaissement	1 985 735	5 329 742
Banques	10 692 054	7 215 390
Caisses	3 449 770	5 751 919
Découverts bancaires	(38 281 700)	(14 587 174)
	<b>(22 121 560)</b>	<b>10 242 458</b>
<b>29. Litiges en cours</b>		

Durant l'exercice 2013, la société a subi un contrôle approfondi de la CNSS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. La société a rejeté certains éléments retenus au niveau de la notification du redressement et à la date de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2018, l'affaire demeure non clôturés définitivement devant les tribunaux judiciaires compétents.

### **30. Autres notes aux états financiers**

#### **Détermination de l'impôt sur les bénéfices**

La détermination de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2018 a tenu compte des éléments suivants:

		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
<b>Résultat comptable après impôt</b>	<b>( I )</b>	<b>3 195 962</b>	<b>4 422 511</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>( II )</b>	<b>11 054 906</b>	<b>11 981 802</b>
Impôt sur les sociétés		1 254 728	1 691 930
Taxe de voyages		120	180
Amendes et Pénalités		310 321	22 266
Pertes de change latentes		35 813	6 471
Autres charges non déductibles (redres fiscal&smiles non consommés)		893 308	2 093 097
Contributions sociale de solidarité		36 970	
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks		3 515 896	3 363 757
Dotations aux provisions pour titres		676 479	753 384
Dotations aux provisions pour créances douteuses		1 601 158	1 297 124
Dotations aux provisions pour créances douteuses chèques		51 557	96 105
Dotations aux provisions pour risque fournisseurs		2 150 784	1 758 496
		123 639	123 639

Dotation aux amortissements du fonds de commerce			
Dotation aux provisions pour risque d'exploitation		265 499	636 719
Pertes sur créances irrécouvrables		138 634	138 634
<b>A déduire</b>	<b>( III )</b>	<b>7 020 819</b>	<b>6 272 836</b>
Dividendes		4 085 750	3 225 593
Reprise sur provision pour dépréciation comptes clients non admise en déduction initialement		0	4 591
Reprise sur provision clients non admise en déduction initialement		1 170 102	892 534
Reprise sur provision risque d'exploitation			826 075
Annulation pertes latentes exercice précédent		6 471	
Reprise sur provision fournisseurs débiteurs et exploitation		1 758 496	1 324 043
<b>Résultat fiscal avant déduction des provisions</b>	<b>(I)+(II)-(III)</b>	<b>7 230 049</b>	<b>10 131 477</b>
Prov/créances contentieuses		(17 200)	
Prov/dépréciation stocks		(3 515 896)	(3 363 757)
<b>Résultat fiscal</b>		<b>3 696 953</b>	<b>6 767 720</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>		<b>924 238</b>	<b>1 691 930</b>
<b>Minimum d'impôt sur les sociétés (0,2%CA TTC)</b>		<b>1 254 728</b>	<b>1 186 586</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>		<b>36 970</b>	

### 31. Parties liées

Conformément à la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NC39), aux nouvelles dispositions de la loi 2009-16 du 16/03/2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et à la note d'orientation du 02/03/2010, sur les diligences du commissaire aux comptes en matière des rémunérations des dirigeants, les transactions et les opérations conclues par La « S.N.M.V.T » avec des parties liées sont détaillées ci-après :

#### 31.1. La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS

Au cours de l'exercice 2018, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 90 904 890 DT et de 897 501 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2018, une remise additionnelle de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur le total des achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 15 357 469 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2018 et facturés par MONOGROS sont de 3 273 914 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 49 498 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2018 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

**31.2. La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,00% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS, 6,89% par sa filiale SGS et 2,55% par sa filiale MMT**

La « S.N.M.V.T » est locataire de quatorze locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdia, Bardo Hnaya et Sousse Messai) auprès de la « SIM ». Au cours de l'année 2018 la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- El Manar : 325 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Ennasr : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Sousse Sud : 389 881 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%,
- Bizerte Printemps : 267 347 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Tunis Charles de Gaulle : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sfax Mahari : 262 254 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- L'Aouina : 491 727 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mokhtar Attia : 612 670 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Sousse LAKOUAS : 288 568 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Kairouan : 210 623 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bab El Khadhra : 113 753 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Mehdia : 170 197 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 3%.
- Bardo Hnaya : 340 394 DT HT.
- Sousse Messai : 48 333 DT HT correspondant à une période de deux mois après l'ouverture de ce magasin.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 16 avril 2018 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 559 100 DT soit 55 910 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2018, pour un montant de 4 085 750 DT.

### **31.3. Opérations avec la COPIT**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids).

Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la société « S.N.M.V.T » est de :

- Pour Monoprix Zéphyr 91 956 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Maison 31 025 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5% ;
- Pour Monoprix Kids 31 025 DT HT compte tenu d'une augmentation cumulative annuelle de 5%.

### **31.4. La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »**

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 885 723 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 179 287 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.5. La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS**

Au cours de l'année 2018, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la société MMT des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 45 531 045 DT et de 5 874 DT. Au 31 décembre 2018, le compte fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 293 132 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

**31.6. La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »**

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de :

- Korba : 109 440 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Djerba : 118 754 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Feryana : 18 491 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Rdayef : 23 516 DT HT avec une augmentation annuelle de 5%,
- Jarzis : 144 801 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mednine : 99 890 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,
- Mourouj I : 70 355 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%,

**31.7. La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL**

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2018.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**31.8. La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS**

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

**31.9. La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT**

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

**32.10. La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de STONE HEART**

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 345 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

**TUNIS, le 22 Avril 2019**

**Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 faisant ressortir un total de 269 221 172 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 3 195 962 DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis « S.N.M.V.T – MONOPRIX » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

### *Existence et évaluation des stocks :*

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme question clé de l'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan ( Cf Note aux états financiers N°7) et les risques liés aux mouvements des stocks des dépôts aux magasins, ainsi qu'au suivi de leur rotation.

Nos procédures d'audit ont comporté notamment l'évaluation du dispositif de contrôle interne pour le suivi des entrées en stock et la gestion de leurs mouvements, ainsi que la mise en place d'un contrôle conséquent des opérations des inventaires physiques, avec une présence aux inventaires des dépôts et d'un échantillon de magasins sélectionnés, et puis l'audit des stocks à rotation lente pour se prononcer sur la sincérité des provisions s'y rattachant inscrites en comptabilité.

### ***Rapport du conseil d'administration***

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2018 incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**

## **Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

TUNIS, le 22 Avril 2019

**RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR**  
**LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475 DU**  
**CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 98,73 % du capital de MONOGROS***

Au cours de l'exercice 2018, « S.N.M.V.T – Monoprix » a réalisé auprès de la société MONOGROS des achats de marchandises et des achats divers pour un total respectif de 90 904 890 DT et de 897 501 DT. Par ailleurs, les deux sociétés ont signé une convention prévoyant une remise de fin d'année de 6% et une remise hors factures de 5% sur le total des achats de marchandises. Exceptionnellement pour l'année 2018, une remise additionnelle de 2% a été appliquée sur le total des achats du premier semestre, puis une remise de 3% sur le total des achats de l'année. Le compte fournisseur MONOGROS accuse au 31 décembre 2018 un solde créditeur de 15 357 469 DT.

Les frais de marketing revenant à la « S.N.M.V.T » constatés parmi les charges de l'année 2018 et facturés par MONOGROS sont de 3 273 914 DT en hors taxes récupérable.

La « S.N.M.V.T » loue une partie du dépôt de Mégrine à MONOGROS pour un loyer annuel de 49 498 DT HT.

La « S.N.M.V.T » a facturé en 2018 une assistance technique à MONOGROS pour un montant de 400 000 DT HT

- ***La « S.N.M.V.T-Monoprix » détient directement 43,008% du capital de la Société Immobilière MONOPRIX « SIM » et indirectement 24,85% par sa filiale MONOGROS et 2,55% par sa filiale MMT***

La « S.N.M.V.T » est locataire de treize locaux à usage commercial (Sousse Sud, Ennasr, El Manar, Bizerte printemps, Extension du magasin Tunis Charles de Gaulle, Sfax El Ain, L'Aouina, Sousse LAKOUAS, Mokhtar Attia, Kairouan, Bab El Khadhra, Mehdiya et Bardo Hnaya), moyennant un loyer annuel de 4 505 082 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

La « S.N.M.V.T » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SIM moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

L'Assemblée Générale Mixte de la SIM du 16 avril 2018 a décidé, suite à l'augmentation de son capital par incorporation de la réserve pour réinvestissement physique, à affecter des actions gratuites pour les actionnaires. La quote-part revenant à la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » est de 559 100 DT soit 55 910 actions.

La S.N.M.V.T MONOPRIX a reçu des dividendes distribués par l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SIM du 26 juin 2018, pour un montant de 4 085 750 DT.

- ***Opérations avec la société COPIT***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la COPIT, de trois locaux à usage commercial (MONOPRIX Zéphyr, MONOPRIX Maison et MONOPRIX Kids) auprès de la COPIT moyennant un loyer annuel de 154 006 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,96 % du capital de la S.G.S – « TOUTA »***

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », des locaux à usage commercial pour un loyer annuel de 885 723 DT HT et ce compte tenu d'une augmentation annuelle de 4%.

La « S.N.M.V.T » est locataire auprès de la SGS – « TOUTA », de son siège pour un loyer annuel de 179 287 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la SGS TOUTA moyennant un loyer annuel de 21 550 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient directement 68,25 % du capital de la MMT et indirectement 31,75% par sa filiale MONOGROS***

Au cours de l'année 2018, la société « S.N.M.V.T » a réalisé auprès de la MMT des achats s'élevant à 45 536 919 DT. Au 31 décembre 2018, le fournisseur MMT accuse un solde débiteur de 2 293 132 DT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à la MMT moyennant un loyer annuel de 20 524 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 99,998 % du capital de Tunisian Shopping Spaces « T.S.S »***

La « S.N.M.V.T » est locataire de sept locaux à usage commercial (Korba, Djerba, Feryana, Rdayef, Jarzis, Mednine et El Mourouj) auprès de la société « Sahara Confort »

moyennant un loyer annuel de 585 247 DT HT. Le détail dudit loyer par magasin est fourni au niveau des notes aux états financiers.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50,02 % du capital de la SNMVT INTERNATIONAL***

Le solde client SNMVT INTERNATIONAL chez la SNMVT est débiteur de 508 089 DT au 31 décembre 2018.

Fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 50 % du capital de l'UNITED DECS***

En 2014, la « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a acquis la participation du partenaire libyen dans le capital de la société « United DECS » et qui représente 50% du capital, soit 30 000 parts sociales acquises au nominal de 100 dinars, soit pour un total de 3 000 000 DT.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 7,7 % du capital de l'UNITED MANAGMENT***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a participé à l'augmentation du capital de la société "UNITED MANAGMENT" installé en Libye, pour un total de 428 703 dinars.

Depuis fin de l'année 2015, la société « S.N.M.V.T » a constitué une provision sur la totalité de sa participation.

- ***La « S.N.M.V.T » détient 5,86 % du capital de Stone Heart***

La « S.N.M.V.T » est locataire d'un local à usage commercial sis à Monastir auprès de la société « Stone Heart ». Au cours de l'année 2018, la charge de loyer supportée par la « S.N.M.V.T » est de 345 000 DT HT.

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a donné en location, une partie de ses bureaux, à Stone Heart moyennant un loyer annuel de 12 000 DT HT compte tenu d'une augmentation annuelle de 5%.

- ***Obtention d'un emprunt bancaire***

La « S.N.M.V.T-MONOPRIX » a contracté un emprunt bancaire à moyen terme sur 7 ans auprès de la Banque de Tunisie, d'un montant de 9 275 000 DT.

- ***Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants***

Au titre de l'exercice 2018, la rémunération brute du Directeur Général s'élève à 411 397 DT. Les charges connexes correspondantes (charges sociales patronales, retraite complémentaire, assurances groupe, TFP et Foprolos) sont de 106 110 dinars. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec prise en charge par la société des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Hichem BESBES**

**F.M.B.Z KPMG Tunisie**  
**Kalthoum BOUGUERRA**